BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 82

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

453 686 966 RCS Aix-en-Provence.
ALTEREO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 962388.00 EUR.
Adresse : 2, Avenue Madeleine Bonnaud, Parc d'Activité Point Rencontre, 13770 Venelles.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : ALTEREO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Venelles (13770) 2 Avenue Madeleine Bonnaud, Parc d'activité, Point Rencontre, Capital : 962.388 € Numéro unique d'identification : 453 686 966 Lieu d'immatriculation : Aix-en-Provence Société absorbée : BUFFET INGENIERIE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Montlhéry (91310) 119 Ter rue Paul Fort, Capital :10.000 € Numéro unique d'identification : 753 137 934 Lieu d'immatriculation : RCS EVRY Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 605.949 € Passif : 374.369 € En sorte que la valeur nette des apports de la Société Absorbée est égale à : 231.580 € Dans la mesure où, aux dates des dépôts au greffe du traité de fusion, la Société Absorbante et la Société Absorbée sont intégralement détenues par la Société ALTEREO DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 7.574.603 euros, dont le siège social est situé à Venelles (13770) 2 Avenue Madeleine Bonnaud, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 844 349 035, et où ladite société s'engage à la conservation de ces détentions jusqu'à Date de Réalisation de la fusion, il n'y aura pas lieu de procéder à un échange de droits sociaux. En conséquence, l'opération ne donnant pas lieu à la création d'actions de la Société Absorbante, aucune prime de fusion n'est constituée. Date du projet commun de fusion : 23/11/2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le 23/11/2023 au greffe du tribunal de commerce de AIX-EN-PROVENCE pour la société absorbante. Le 23/11/2023 au greffe du tribunal de commerce de EVRY pour la société absorbée. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce. Pour avis..